# Bulletin d'ADHESION 2025

Aidil
FORMATION DES ÉLUS LOCAUX
ET DU PERSONNEL TERRITORIAL

Merci de faire parvenir ce bulletin dûment rempli à l'AIDIL par courrier :
AIDIL 15 rue boileau – 78 000 – Versailles ou par mail : formation@aidil.fr

## POURQUOI VOUS ABONNEZ-VOUS ?

**Cette adhésion* vous permet :**

- **De bénéficier d'un tarif préférentiel pour toute inscription à nos stages inter et intra**
- **Et de participer aux orientations de l'AIDIL au cours de notre Assemblée Générale annuelle.**

## COMMUNE / ETABLISSEMENT PUBLIC

Nom : .....
Adresse : .....
.....
représenté(e) par : .....
en qualité de : .....
Mail : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Votre SIRET : .....
Nom du contact : .....
Tél. : ..... Mail : .....

## A TITRE INDIVIDUEL

Nom : .....
en qualité de : .....
Mail : .....
Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
Ville : .....
Tél. : .....

décide d'adhérer à l'AIDIL Formation et de verser la cotisation annuelle par virement ou mandat administratif ouvrant droit au bénéfice d'un **tarif préférentiel** des prestations catalogue ainsi qu'à la **participation à l'Assemblée générale** de l'Association.

**Cotisation de 30 € TTC**

**Cotisation de 10 € TTC**

Date : .....

**Cachet de la collectivité adhérente ou de la personne adhérente à titre individuel**
**Retour par email ou par courrier à AIDIL**

** une facture vous sera adressée dès réception de ce bulletin d'abonnement*

**Pour plus de renseignement :**
Tél : 01 39 49 63 04 / 62 46
formation@aidil.fr – www.aidil.fr

AIDIL se réserve le droit d'annuler ou reporter tout ou partie d'un cycle de formation, 72 heures au plus tard avant le début de l'action, notamment en cas d'insuffisance de participants ou, sans délai, en cas de force majeur. Une facture globale établie en fonction du nombre de participants sera adressée à chaque collectivité à l'issue de la formation et déposé sur CHORUS PRO.
Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur un support papier et informatique par l'AIDIL afin de répondre aux demandes de formation et d'organiser la formation. Elles sont collectées par l'AIDIL et sont destinées uniquement à l'Association et à l'intervenant en charge de la formation . Elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la règlementation en matière de protections des données à caractère personnel (loi 6 janvier 1978 modifiée, Règlement Général sur la protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification de limitation de portabilité ou d'effacement en contractant le Délégué à la protection des données Péronnelles de l'association en envoyant un courriel à aidil@aidil.fr. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits «informatique et libertés »ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.